Bourges, le 14 mars 2017.

A Madame la Préfète du Cher.

Objet : *Préavis de grève pour le 21 mars 2017.*

Madame la Préfète,

Le 21 mars, la Coordination CGT des Services Publics appelle l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale à cesser le travail pour :

_ une politique de ré industrialisation de la France au service du peuple et libérée de la féodalité du Capital.

_ le développement de Services Publics garant de l'égalité de traitement pour toutes et tous.

_ la réorientation des sommes versées au titre du CICE et des autres subventions vers le financement de Services Publics.

Aussi, conformément à l'article 10 de la loi 83.634 du 13 juillet 1983, la Coordination Syndicale Départementale CGT du Cher vous informe qu'elle pose un préavis de grève valable le 7 mars 2017.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de toutes les collectivités territoriales du Cher (mairies, communautés de communes, etc..). Chaque jour l'arrêt de travail pourra être d'une heure ou plus, une demi-journée et pouvant aller jusqu'à 24 heures, pour chaque jour de grève effectué par un agent de la Fonction Publique Territoriale du Cher.

Veuillez recevoir, Madame la Préfète, l'expression de notre sincère respect.

Pour la coordination
Le Secrétaire Général
Nicolas LEPAIN

Coordination Syndicale départementale C.G.T des Services Publics du Cher,
8, place Malus, 18.000 Bourges.
Tel. : 06.30.87.51.43. Courriel : cgt.csd18sp@orange.fr.